

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 22 juin 2023

Délibération n° 20230622.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>	12
En exercice : 14	- dont « pour » :	12
Présents : 8	- dont « contre » :	0
Absentes excusées avec pouvoir : 4	- dont « abstention » :	0
Absent : 2		

Le jeudi 22 juin 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 17/06/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Patrick ROCHE, Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI (*pouvoir donné à Amandine DARBON*), Mr

Aurélien BEYEKLIAN (*pouvoir donné à Hélène TESTARD*), Mme Françoise DUSSUC (*pouvoir donné à Yoann VIOLLET*) et Mr Yoann LEVEQUE (*pouvoir donné à Patrick ROCHE*)

ABSENT : Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Vente du camion pompier C25

Suite à la délibération pris le 30 mars dernier permettant la vente du camion pompier C25 à l'amiable, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un habitant de Besançon a contacté la mairie. Il est intéressé par l'achat du camion pompier C25 pour la récupération des pièces et fait une offre à 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la vente du véhicule communal C 25 immatriculé 7547 TQ 01 au prix de 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

